

RELEVÉ D'HEURES/JOURS INDIVIDUEL (à imprimer en 3 exemplaires : Intérimaire, Entreprise Utilisatrice, FYTE)

INTÉRIMAIRE

ENTREPRISE UTILISATRICE

Nom :

Raison sociale :

Prénom :

Adresse :

Semaine du au



183 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Tel: 01.56.33.39.10

www.morganphilips.com/fyte

DATE	Personnel rémunéré à l'heure			Personnel rémunéré au forfait	JOURS FERIÉS NON TRAVAILLÉS	JOURS FERIÉS TRAVAILLÉS	RTT	ABSENCE (Formulaire de congé à compléter)	VISITE MÉDICALE	TOTAL (heures payées et facturées)
	HEURES TRAVAILLÉES (entre 6h et 21h)	HEURES DE NUIT (entre 21h et 6h -sauf dérogation-)	HEURES DE PAUSE (NON PAYÉE)	JOURS TRAVAILLÉS (personnel au forfait : indiquer une croix pour chaque journée travaillée)						
LUNDI										
MARDI										
MERCREDI										
JEUDI										
VENDREDI										
SAMEDI										
DIMANCHE										

Les heures sont exprimées en : centièmes ou minutes

TOTAL DES HEURES/JOURS PAYES EN LETTRES :

La mission doit être exercée jusqu'au terme indiqué sur le contrat (ART. L.1251-11 à 13 / L.1251-26 à 28 / L.1251-30 à 31 / L.1251-35 et L.1251-43 du code du travail)

INFORMATION SUR L'ISSUE DE LA MISSION		DEMANDE D'ACOMPTÉ (versement le lundi midi uniquement)	INTÉRIMAIRE	ENTREPRISE UTILISATRICE
Prolongation	<input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	DATE ET SIGNATURE	DATE, CACHET ET SIGNATURE
Fin de mission	<input type="checkbox"/>			
Départ volontaire de l'intérimaire	<input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>		
<u>Essai non concluant</u>				
à l'initiative de l'entreprise utilisatrice	<input type="checkbox"/>			
à l'initiative de l'intérimaire	<input type="checkbox"/>			

Votre signature certifiée, conformément au contrat de mission, au contrat de mise à disposition et à nos conditions générales de prestations, l'exactitude du nombre d'heures et que le travail a été satisfaisant.
SAS au capital de 105 000 € - RCS Nanterre Siret 500 365 572 00071 - APE : 7820Z - Garantie Financière : QBE Insurance Europe Limited 110 esplanade du Général de Gaulle 92931 La Défense Cedex (article L1251-49 et s, du Code du Travail)

Rappel des durées maximales: 48H/semaine ou 44H en moyenne sur 12 semaines - 10H/jour - Minimum 11H de repos quotidien

Le relevé doit être transmis à FYTE chaque fin de semaine et le dernier jour du mois en cas de semaine tronquée par mail à contrat@fyte.com